



Comité de Pilotage de la Charte Forestière du Pays du Mont-Blanc

Jeudi 15 avril 2021 à 14h à Passy

Compte-rendu

Etaient présents en visioconférence et en présentiel :

Clément BELLEFLEUR, technicien agriculture forêt alpages CCVCMB
Pierre BESSY, adjoint au maire de Praz sur Arly, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Jean-Marc BONINO, DGS CCVCMB
Christophe BOUGAULT-GROSSET, adjoint au maire de Megève, en charge des forêts
Michel BOUVARD, élu aux Contamines-Montjoie, référent forêt
Annette BORDON, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Christine BURNIER-FRAMBORET, élue à Cordon, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Christian CHALLAMEL, adjoint au maire de Domancy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Claude CHAMBEL, Vice-Président CCPMB en charge agriculture et biodiversité, maire de Combloux
Laurent COLLIGNON, élu à Chamonix, en charge des forêts
Jean-François DESHAYES, Adjoint au maire de Vallorcine, élu référent agriculture forêt CCVCMB
Philippe GAUBERT, adjoint au maire des Houches
Cécile GEORGET, ASTERS
Marie GOURBESVILLE, ASTERS
Thomas DEPRICK, technicien CRPF
Olivier LECLERC, responsable Unité territoriale ONF PMB
Emeline MAUDUIT, PEB
Julie MORAND, PEB
Jean-Michel PAGET, adjoint au maire de Combloux
André PASTERIS, élu à Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Marie-Pierre PIAZZA-OUVRIER-BUFFET, élue à Demi-Quartier, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Frédéric POETTOZ, élu à Sallanches, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Monique RACT, adjointe au maire de St Gervais les Bains, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Christèle REBET, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Alain SAULNIER, président section Mont-Blanc, Union Forestiers Privés 74
Clémentine AGERON, animatrice CTENS CCPMB
Aurore LEROY, responsable pôle Développement Territorial CCPMB
Aline PISSARD, chargée de mission CCPMB / animatrice PPT

Etaient Absents excusés :

Pascaline BOTTOLLIER-DEPOIS, élue à Combloux
Pauline CAER, SM3A
Pernette JULIAN, chargée de mission Région Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent GEORGE, DDT 74
Julie KOENIG, CD 74
Jean-Charles MOGENET, Président PEB
Sylvain OUGIER, CRPF
Yves PEROL, élu aux Houches en charge des forêts
Laurent SOCQUET, adjoint au maire de Megève, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB

Ordre du jour :

1. Présentation de la démarche Charte forestière de territoire, son programme 2016-2021 et ses principaux acteurs,
2. Etat d'avancement global,
3. Point sur les aides obtenues auprès de l'association Sylv'ACCTES et proposition de candidature au nouveau dispositif pour les forêts en crise climatique,
4. Présentation de l'outil « la forêt bouge » pour les propriétaires de forêt privée (site internet et bourse foncière),
5. Projets en préparation,
6. Actualités des différents partenaires et des forêts du territoire,
7. Questions diverses.

Claude CHAMBEL, nouveau président du Comité de pilotage pour la Charte forestière, ouvre la séance et remercie les différents participants qui se sont connectés en visioconférence ou participent en présentiel à la CCPMB.

Le diaporama partagé pendant la réunion est joint au compte-rendu.

1. Présentation de la démarche Charte forestière de territoire, son programme 2016-2021 et ses principaux acteurs

Les grands principes de la Charte forestière sont rappelés. La première charte signée en 2009 a été remplacée en 2016 par la nouvelle charte en cours de mise en œuvre (2016-2021). Elle est portée par la CCPMB qui a pris la suite du SIVOM puis du Syndicat mixte Pays du Mont-Blanc sur cette démarche.

Le Comité de pilotage a vocation à suivre la mise en œuvre de ce programme avec environ une réunion annuelle. Les porteurs de projets peuvent être accompagnés par l'animatrice à disposition à la CCPMB : Aline PISSARD (a.pissard@ccpmb.fr).

Les actions mises en œuvre le sont en partenariat avec les démarches mises en place à d'autres échelles par différents partenaires (Pôle Excellence Bois des Pays de Savoie, association des Communes Forestières de Haute-Savoie, etc.).

2. Etat d'avancement global

Sur les 19 fiches actions de la charte, 17 font déjà l'objet de résultats concrets. Pour les deux autres fiches, des actions seront mises en œuvre dans l'année.

Il est présenté plus en détail quelques actions menées dernièrement :

- **Les actions auprès des propriétaires privés par le CRPF**

Il est rappelé à ce sujet l'importance de regrouper les propriétaires privés pour la mise en œuvre de différents projets. L'animation mise en place est indispensable et montre des résultats très intéressants sur les différentes communes.

- **L'étude des forêts matures et la proposition d'ilots de senescence par la CCVCMB**

Ce travail a été réalisé en partenariat avec ASTERS, et grâce à un financement de l'ADEME. Il s'agit de propositions qui pourront être retenues ou pas le moment venu.

Il est demandé si la présence humaine doit être interdite dans ces ilots. Il est répondu que leur emplacement a été réfléchi pour se situer loin des sentiers et éviter ainsi tout risque pour les promeneurs. Ces ilots ne sont pas interdits à la fréquentation, par contre ils ne peuvent pas faire l'objet d'intervention humaine pour leur gestion, sur une durée indéfinie, a minima de 30 ou 40 ans.

Ce travail de définition des ilots de senescence est réalisé de manière obligatoire au moment de la révision des aménagements forestiers, soit tous les 20 ans en moyenne. On peut considérer sur les différentes forêts communales (Sallanches, Les Houches, les Contamines-Montjoie...), qu'il y a aujourd'hui environ 875 ha de forêt en libre évolution ou en ilots de senescence, dont 206 ha inscrits au réseau FRENE.

La loi impose que, dans les aménagements forestiers, au moins 1% de la surface forestière soit placée en îlots de senescence. Il y a des possibilités de financement quand on va au-delà. Sur le Pays du Mont-Blanc, on se situe autour de 20% de forêt en libre évolution pour la forêt publique. Il est précisé que les propriétaires privés peuvent s'opposer à ce classement s'ils n'y sont pas favorables.

Sur la question de la mise en œuvre de cette démarche sur le territoire de la CCPMB, il est précisé que cela a été fait par ASTERS sur le périmètre de la Réserve naturelle des Contamines-Montjoie. Pour le reste du territoire, un diagnostic doit être mené cette année dans le cadre du CTENS et permettra de définir les actions à mettre en place.

- Différents projets qui peuvent être consultés via des vidéos en ligne :
 - o **Des vidéos explicatives réalisées par la CCPMB autour du projet de route forestière intercommunale entre le Châtelard et le Col de Voza.**
La diffusion de ces 4 vidéos a commencé le 7/04 dernier via le facebook de la CCPMB et son site Youtube (<https://www.youtube.com/channel/UCCwLIJxgmp6byY6oIVYm2vw/playlists>).
L'information sera bien transmise auprès des mairies pour qu'elles puissent relayer à leurs administrés.
 - o **Dans le cadre de la gestion de l'après tempête de 2019 à Sallanches, des chantiers de plantation ont été organisés.** Pour la forêt publique, une interview a été réalisée le 08/12/2020 à Sallanches pour présenter les travaux mis en place dans le cadre d'un facebook live de l'ONF. L'ONF a également été très sollicité avec les communes par la presse sur le sujet depuis 2019 et sur l'évolution de nos forêts face au changement climatique.
 - o **Le Pôle d'excellence Bois a poursuivi les démarches pour encourager à la construction bois.** Une série de webinaires a eu lieu en février / mars 2021 et est encore visionnable. D'autres initiatives de ce type suivront. Le PEB a aussi réalisé un diagramme représentant les flux de bois dans les Pays de Savoie. Il est consultable sur le lien suivant : http://www.poleexcellencebois.fr/diagramme_flux_bois_pays_de_savoie/index.html
Sur les questions des aides disponibles pour la construction en bois local, il est évoqué la bonification de 10% mise en place au niveau de la DETR pour les projets des collectivités. Les communes forestières encouragent à s'appuyer sur les certifications en place comme Bois des Alpes pour s'assurer de la provenance des bois dans le cadre des appels d'offre. Il n'existe pas d'aide pour les particuliers.

Les membres du Comité de Pilotage sont favorables à la poursuite de la charte telle que définie pour 2016/2021. Si en 2022 de nouvelles thématiques apparaissent comme importantes à intégrer, alors un bilan sera entrepris et la charte pourra être mise à jour.

Il est fait part de la nécessité, pour plusieurs collectivités, de réactiver les discussions autour de l'organisation d'une filière bois énergie locale. Celle-ci avait fait l'objet d'une importante étude en 2012. Les conclusions seront transmises aux membres avec le compte-rendu. Le projet n'était pas allé au-delà après la construction de la chaufferie de Vallorcine.

Des discussions avaient eu lieu pour l'implantation d'une plateforme de stockage / séchage à côté de l'incinérateur, qui aurait éventuellement pu profiter de la chaleur produite. Finalement aujourd'hui, comme l'incinérateur est appelé à fermer, cette piste n'est plus pertinente.

Les données recensées en 2012 sur les ressources du territoire restent d'actualité, il s'agirait plutôt de mettre à jour les besoins.

3. Point sur les aides obtenues auprès de l'association Sylv'ACCTES et proposition de candidature au nouveau dispositif pour les forêts en crise climatique

Il est rappelé l'adhésion à la démarche Sylv'ACCTES par le territoire, qui lui permet de faire bénéficier les

propriétaires de subventions pour des travaux sylvicoles, par la valorisation des services rendus par la forêt.

De 2016 à 2020, 114 832 € d'aides ont été mobilisées pour 233 ha traités.

Un nouveau dispositif pour les forêts en crise climatique est proposé au Pays du Mont-Blanc.

Une candidature a été préparée dans ce sens.

Elle est présentée aux membres.

De nombreuses remarques sont faites autour de l'introduction d'essences non indigènes sur le territoire. On s'inquiète de l'impact sur la faune et la flore.

Il est précisé que de nombreuses études sont menées actuellement en France et à l'échelle des Alpes, concernant les essences d'avenir à prévoir dans nos forêts. Les résultats ne seront pas connus dans l'immédiat.

Ce dispositif concerne les zones de forêt où les arbres sont touchés à plus de 50 % par un phénomène de dépérissement. Sur ces zones, des aides pourront être mobilisées pour accompagner la régénération naturelle.

Les essences comme l'épicéa ne seront plus adaptées au territoire à l'avenir, c'est pour cela qu'il est nécessaire de commencer à tester de nouvelles essences et d'encourager le mélange dans les forêts concernées. Le facteur le plus limitant est la sécheresse estivale et hivernale.

Concernant les craintes émises au sujet de l'introduction d'essences non indigènes à croissance rapide comme le Douglas, il est rappelé que ces introductions se feront de manière prudente dans des quantités restreintes, contrairement à ce qui a pu se faire dans d'autres régions.

Sur la faune, il paraît plus probable que le changement climatique impacte plus les espèces que l'évolution de la composition des forêts. Quoi qu'il en soit, les critères d'attribution de ces aides sont très contraignants (surfaces limitées et conditions de dépérissement confirmées). Pour les communes, les demandes pour leur forêt communale seront examinées en conseil municipal avant tout dépôt.

La candidature au dispositif Forêt en crise climatique est validée par les membres du Comité de Pilotage.

4. Présentation de l'outil « la forêt bouge » pour les propriétaires de forêt privée (site internet et bourse foncière),

Une présentation de l'interface dédiée au Pays du Mont-Blanc pour le site internet la Forêt bouge est réalisée. Ce site, accessible au grand public, permet d'apporter des informations, des outils et l'accès à une bourse foncière. Cela permettra de créer des liens entre les personnes souhaitant vendre des parcelles et celles souhaitant en acheter.

L'adresse du site : <https://www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/territoire/pays-du-mont-blanc>

A ce sujet, il est rappelé que les propriétaires qui acquièrent des parcelles qui forment au final un îlot de plus d'1 ha, peuvent bénéficier d'aide du Conseil Départemental sur les frais de notaires.

Pour tout renseignement ou complément sur cette démarche, il faut contacter Thomas DEPRICK (CRPF / thomas.deprick@cnpf.fr).

Une communication sera organisée auprès des propriétaires à travers la proposition de réunions d'information, et des articles dans les bulletins communaux ou intercommunaux.

5. Projets en préparation

Les différents projets en préparation sont rappelés.

La mise en œuvre de visites de chantiers dépendra du contexte et des chantiers confirmés.

Sur la commune des Contamines-Montjoie, la création d'une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière devrait être effective dans les prochains jours, avec 51 propriétaires intéressés représentant 112 ha.

Il est évoqué le problème de l'importante fréquentation dans les milieux naturels depuis le déconfinement et dans les forêts en particulier. Cette fréquentation induit des dégradations. Il est important de mener des actions de pédagogie et de communication sur le respect des milieux et des espèces.

Il est rappelé les différentes démarches menées dans ce sens, et notamment une campagne de communication à venir du Conseil départemental.

La commune de Passy nous informe qu'elle a candidaté auprès de la FNCOFOR pour mettre en place le projet « dans 1000 communes la forêt fait école ». Ce projet permettra de mettre à disposition d'une école, une parcelle forestière qu'elle aura la responsabilité de gérer. Le projet devrait démarrer à la rentrée 2021. La mairie nous fera un retour d'expérience.

Il sera nécessaire en 2021 de prévoir le renouvellement des conventions de partenariat entre chaque Communauté de communes et le CRPF, pour assurer une poursuite du poste dédié au territoire à partir de 2022. **Les membres du Comité de pilotage y sont favorables.**

6. Actualités des différents partenaires et des forêts du territoire

Concernant la réalisation de l'Observatoire départemental par l'ONF, avec des mesures qui seront menées sur le Pays du Mont-Blanc cette année, il est évoqué la possibilité de bénéficier d'une information cartographique LIDAR qui viendra enrichir l'étude. Cette couche d'information sera en effet réalisée sur tout le Département, grâce à des financements du Plan de Relance.

L'ASDEFS va mettre en place une réflexion sur le devenir des Entreprises de Travaux Forestiers.

7. Questions diverses

Une formation auprès des élus pourra être programmée avec l'association des Communes Forestières en fonction des besoins exprimés.

Différents événements ou rencontres pourront avoir lieu pendant l'année et feront l'objet d'une diffusion par mail aux membres du Comité de pilotage.

Le prochain Comité de pilotage est envisagé l'hiver prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Fait à Passy, le - 3 MAI 2021

Claude CHAMBEL,

Vice-Président de la CCPMB à l'agriculture et la biodiversité.

